

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2017

Étaient présents : R. OUDIN, M. BOUIN, R. ROBERT, R. TEXIER, C. BRUYERE, ML. OUDIN, H. SIGAUT, F. CHAUDIER, R. VALLAT, F. BOUCHET, P. GUERIN, M. GOUY, M. MONCHAL, D. TORTET, S. DELOLME, F. MANOHA, F. FANGET, C. MOULIN, B. DEFOUR, D. DREVET, E. EPALLE.
Excusés : A. TUDELA (Pouvoir à Mr BRUYERE), T. SABOT (Pouvoir à Mr MOULIN).

I - AFFAIRES FINANCIERES

Compte de gestion 2016 : approbation du compte de gestion 2016 dressé par le receveur

Compte administratif 2016 :

- vote du compte administratif du budget de la Commune : Pour : 18 – Contre : 0 – Abstentions : 4
- vote du compte administratif du budget assainissement : Pour : 21 – Contre : 0 – Abstentions : 1
- vote du compte administratif du budget de l'eau : Pour : 18 – Contre : 4 – Abstentions : 0

Fonds de concours de la CCPM : montant définitif des travaux réalisés et des équipements fixé pour la fin de l'année 2016 à 462 311,42 € TTC d'où une attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes de 231 155,71 €.

Subvention aux Sapeurs-Pompiers : montant de la subvention pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers fixé à 3 096,00 € pour les cotisations et au coût d'acquisition des livres

Subvention à Vacances et Détente : subvention de 432,09€ accordée (à la majorité avec 2 abstentions)

Modification du programme éclairage public 2016 : approbation de l'avant-projet des travaux, réalisation des travaux confiée au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, dépôt d'une demande de subvention LEADER pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public dans les différents villages, participation de la Commune fixée : • pour les villages : à la somme de 6 471,11 € HT en cas d'obtention d'un financement LEADER et à 13 017,11 € en l'absence de financement du LEADER, • pour les abords du gymnase : à la somme de 1 850,95 € HT

Projet Voirie 2017 : avis favorable pour la consultation des entreprises du programme Voirie 2017 pour les 26 secteurs concernés avec un coût estimatif de 959 290 € HT.

II - AFFAIRES FONCIERES

Acquisition du bâtiment SCI La Traversière : avis favorable pour l'acquisition au prix de 95 000 €

III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

PLUi : Mars 2017 : délibération (ou non) des Communes souhaitant s'opposer à ce transfert de compétence

Charte entretien des espaces verts : termes du niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics acceptés et engagement pour mettre tout en œuvre afin d'obtenir la labellisation, prise en charge financière de cette action assumée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

Fin de la séance ;

Fait affiché par mes soins le 14/02/2017

Le Maire, Robert OUDIN